

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 984^e séance extraordinaire tenue le mardi 22 mars 2005,
à 16 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Céline Goulet; M. Joseph Hubert, M. Michel D. Laurier; M. Réjean Poirier; M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École HEC-Montréal, M. Daniel Racette; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. André Ferron, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, Mme Louise Béliveau, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Normand Bélisle, M. Pierre-Alain Benoît, M. Olivier Sylvestre; un substitut au chargé de cours, M. Michel Savage; des observateurs, M. Fernand Boucher, M. Pierre Jalbert, M. Raymond Lalande, Mme Louise-Hélène Richard.

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Claude Lamarche, est représenté par M. Pierre Duquette, vice-doyen de la Faculté de médecine dentaire.

Le doyen de la Faculté de médecine, M. Jean Rouleau, est représenté par M. Raymond Lalande, vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté de médecine, et membre observateur de la Commission des études.

En l'absence de M. Pierre G. Lafleur, le directeur de l'enseignement et de la formation de l'École Polytechnique est représenté par M. Robert Vinet, professeur titulaire au Département de génie mécanique et registraire de l'École Polytechnique.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, M. Claude Lamarche, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Sang Nguyen, M. Fernand A. Roberge; un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, M. Pierre Simonet.

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Ordre du jour :

1. Mesures académiques en lien avec la grève étudiante
2. Projet de modification du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*

CE-984-1

MESURES ACADÉMIQUES EN LIEN AVEC LA GRÈVE ÉTUDIANTE

CE-984-1

Le secrétaire général mentionne que le projet de procès-verbal de la 983^e séance extraordinaire de la Commission des études tenue le 17 mars dernier a été transmis aux membres par courriel, pour information; il invite les membres à en prendre connaissance et à lui transmettre leur remarques ou corrections, en prévision de son adoption lors de la séance du 5 avril prochain.

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle que lors de la séance extraordinaire tenue la semaine dernière, les membres de la Commission avait convenu de l'éventualité de l'application de mesures de rattrapage dans la situation de la grève étudiante, mais en considération d'un seuil critique au-delà duquel il ne serait plus possible de garantir l'atteinte des objectifs de formation des programmes. Dans cette perspective, la Commission avait demandé aux facultés d'examiner des modalités de rattrapage et de déterminer le seuil critique à l'intérieur duquel ces mesures resteraient applicables. Il avait ainsi été entendu que la Commission se réunisse à nouveau aujourd'hui, afin de prendre connaissance des évaluations qui ont été faites dans les unités, et de formuler une proposition conséquente en regard de la situation de la grève étudiante.

Relativement à la poursuite de la grève, Mme Rinfret-Raynor demande aux membres de prendre en considération le fait que les unités doivent composer avec cette situation selon des modalités différentes (des associations ayant voté pour la tenue d'une grève illimitée, d'autres pour une ou des journées déterminées, etc.). On doit également tenir compte que, dans la situation actuelle, la question de la responsabilité de l'Université en regard de la formation se pose également en regard de celle liée à la diplomation, considérant qu'une partie des étudiants n'a pas souhaité voter en faveur de la grève. Mme Rinfret-Raynor invite les représentants concernés à rendre compte de l'évolution de la situation dans leurs unités.

Faculté des arts et des sciences : Mme Sylvie Normandeau indique qu'une rencontre a eu lieu vendredi dernier avec les départements les plus touchés par la grève, soit les départements d'Anthropologie, de Sociologie et d'Histoire, en grève depuis les 21, 22 ou 23 février, ainsi que le Département d'études françaises et l'École de Service social, en grève depuis le 8 mars. Les directeurs de ces unités restent en lien constant avec les associations étudiantes concernées, quant à l'évolution de la situation et aux préoccupations portant sur les mécanismes possibles de rattrapage. Une réunion a eu lieu hier avec l'ensemble des unités. Le portrait qui a été tracé de la situation indique que, mis à part les cinq unités mentionnées précédemment, neuf unités sont en grève depuis le 14 mars, trois unités le sont depuis le 15 mars, et deux unités le sont depuis le 16 mars. Les associations de certaines de ces unités tiendront un vote cette semaine, et l'on s'attend à ce que le vote de grève soit reconduit. Deux unités ont tenu deux journées de grève qui sont maintenant terminées; le Département de mathématiques et de statistique étant l'une de ces unités, les cours de ce Département qui figurent dans des programmes relevant d'autres unités ont été donnés, mais seulement à une partie des étudiants. Lors de ces rencontres, les unités les plus touchées par la grève ont signalé que les activités de rattrapage pourraient difficilement être assurées dans le cadre du calendrier prévu pour le trimestre. Certains scénarios ont été envisagés, et soumis à l'attention des associations étudiantes. On a ainsi déterminé que si, d'une part, les étudiants réintégraient les salles de cours au plus tard le 29 mars, et que, d'autre part, on acceptait de déplacer la date de la fin du trimestre au 30 avril, on disposerait de la latitude suffisante pour assurer les enseignements nécessaires, par l'ajout de périodes de cours et par l'allongement de la durée des cours, et pour redéfinir les modalités d'évaluation (par exemple, remplacement d'examens intras par des travaux, intégration de la matière qui n'a pas pu être couverte par ces examens aux contenus des examens finaux, etc.). En regard des réaménagements qu'il sera nécessaire d'appliquer, il a été décidé que les ententes ne seraient pas établies en bloc, mais cours par cours.

Faculté des sciences de l'éducation : M. Michel D. Laurier précise que les trois associations qui représentent les étudiants de premier cycle de la Faculté sont en grève; lors des dernières assemblées, cette décision a été reconduite jusqu'à mardi prochain. Les étudiants des études supérieures tiennent une assemblée aujourd'hui; on prévoit que cette association choisira de poursuivre la grève jusqu'à mardi prochain; un nouveau vote sera tenu à ce moment. La Faculté a discuté avec les Départements des mesures de rattrapage et des modalités de leur application, ainsi que des problèmes techniques qui seraient à résoudre (disponibilité des salles de cours, etc.). Une difficulté particulière découle du fait que les associations étudiantes n'ont pas toutes commencé la grève au même moment; à cette date, la durée la plus longue correspond à trois semaines. Au niveau des études supérieures, la grève n'a pas occasionné d'interruptions dans les processus (dépôt du sujet de mémoire ou de thèse, soutenances de thèse, examens de synthèse, etc.), et les professeurs ont mis en place des mesures palliatives (travaux additionnels, etc.); on prévoit donc être en mesure de réaliser le rattrapage prévu. Au niveau des études de premier cycle, des difficultés se posent pour certaines activités, dont les cours intensifs. Par ailleurs, les activités de stage (cours et séminaires) ont été maintenues. Préalablement à la tenue

des votes, la Faculté a informé les associations étudiantes que l'application de mesures de rattrapage pourra nécessiter que des cours soient donnés les samedis et les dimanches et que la durée des cours (nombre d'heures et de jours) soit adaptée selon un rythme intensif. Dans le cas des programmes de B.Ed., enseignement au secondaire qui comportent des cours relevant de départements de la Faculté des arts et des sciences, M. Laurier souhaiterait que le rattrapage de ces cours soit défini en fonction des horaires qui avaient été établis pour ce trimestre, considérant la possibilité de prolonger le trimestre jusqu'à la fin du mois d'avril.

Faculté de l'aménagement : Mme Irène Cinq-Mars mentionne qu'à l'exception des étudiants des programmes de l'Institut d'urbanisme, les associations étudiantes qui avaient voté en faveur de la grève illimitée ont maintenu cette décision; les assemblées tiennent un nouveau vote selon une période de 72 heures. Sur l'application de mesures de rattrapage, la Faculté a déterminé que celles-ci devront être tenues à l'intérieur de la durée du trimestre actuel. Par ailleurs, des arrangements peuvent être appliqués dans certains cas (stages, expositions, encadrement individuel au niveau des études supérieures).

Faculté de théologie et de sciences des religions : M. Jean-Marc Charron précise que les étudiants complètent une deuxième semaine de grève; celle-ci a été reconduite jusqu'au 29 mars, date à laquelle se tiendra une assemblée. À la suite d'une consultation auprès des professeurs, la Faculté a constaté que l'application de mesures de rattrapage se poserait sans difficultés particulières, sauf pour certains cours des programmes de premier cycle. Dans ces cas, après une période de trois semaines de grève, il paraîtra problématique de rattraper toute la matière qui doit être couverte par le cours, et laquelle ne peut pas être compensée par la réalisation de travaux additionnels.

Faculté de musique : M. Réjean Poirier signale que les étudiants ont voté, en assemblée ce matin, pour la poursuite de la grève; cette décision sera soumise à un nouveau vote qui se tiendra mardi prochain. La direction de la Faculté a étudié des scénarios de rattrapage qui paraissent applicables à cette étape. Dans l'éventualité où la grève se prolongerait de deux semaines ou plus, ces modalités ne pourraient être appliquées efficacement que dans la mesure où la durée du trimestre serait prolongée.

Faculté de médecine dentaire : M. Pierre Duquette précise que les étudiants ont voté contre la grève. Une situation de grève aurait été problématique en regard de diverses activités, dont les stages et les stages à l'étranger, d'autant que le trimestre d'été débutera tôt au mois de mai.

Faculté de médecine : M. Raymond Lalande mentionne que les étudiants du programme de Doctorat (de premier cycle) en médecine (M.D.) ont voté, mardi dernier, en faveur de la tenue d'une grève illimitée. Les activités se déroulant en milieu hospitalier et les stages d'externat ne sont toutefois pas perturbés par cette grève. Il sera possible d'appliquer des mesures de rattrapage, à condition que celles-ci ne dépassent pas la date du 12 avril, laquelle marque le début d'une autre série de cours. On a indiqué aux étudiants de préparer leurs cours donnés selon la formule d'apprentissages par problèmes (APP), de compléter et de remettre les schémas relatifs à ces cours, pour évaluation. Les examens prévus ont été maintenus. Les étudiants du programme de Baccalauréat en sciences biomédicales sont en grève depuis quatre jours. Cette situation n'apparaît pas inquiétante à cette étape, dans la mesure où les activités de travaux pratiques sont terminées (à l'exception d'une seule session de travail qui doit être complétée). Les seules activités restant à compléter sont les cours théoriques, pour lesquels les notes de cours imprimées sont disponibles. Les examens ont donc été maintenus, et on a indiqué aux étudiants l'exigence d'avoir atteint les objectifs définis. Les étudiants des programmes de baccalauréat liés aux sciences de la santé poursuivent la grève illimitée. Des difficultés se posent en regard des activités de stage, celles-ci devant être précédées d'un cours de préparation aux stages. Il sera plus difficile d'appliquer des modalités de rattrapage si la grève se prolonge au-delà de la fin du mois de mars. La grève tenue par les étudiants des programmes de Baccalauréat en réadaptation et de Baccalauréat en orthophonie a occasionné des impacts sur les personnels, l'établissement de piquets de grèves ayant empêché l'accès aux lieux de travail.

Faculté de droit : Mme Anne-Marie Boisvert explique que les étudiants ont tenu une journée de grève, et que les activités de la journée ainsi perdue ont déjà été rattrapées. Un nouveau vote aura lieu ce jeudi, pour lequel la Faculté ne peut estimer les résultats probables. Par ailleurs, la tenue d'autres journées de grève exercerait un impact moindre, plusieurs activités ayant été complétées.

Faculté de pharmacie : M. Jacques Turgeon mentionne que la Faculté a tenu aujourd'hui une rencontre avec l'association étudiante. Une assemblée aura lieu demain, et comportera un vote sur la possibilité de tenir une grève de 24 heures. La Faculté a examiné divers scénarios de rattrapage, pouvant être modulés selon l'année de formation suivie. Ainsi, pour les étudiants de la troisième année du programme, le seuil critique identifié correspond à une interruption d'une semaine, et de deux semaines pour les étudiants de la première et de la deuxième année du programme.

Faculté des sciences infirmières : Mme Céline Goulet signale que les étudiants ont reconduit la grève commencée, dans une proportion de 68 %, pour une période d'une semaine, soit jusqu'à la prochaine assemblée. La Faculté a rencontré l'association étudiante préalablement à la tenue de leur dernière assemblée et leur a fait part de ses préoccupations quant à la poursuite du trimestre. Certaines ententes ont été établies, entre autres sur la poursuite des activités de stage et de laboratoire. La Faculté a demandé à l'association une meilleure collaboration quant au respect des activités qui ont été maintenues, car certaines de ces activités ont été perturbées ou ont dû être interrompues à la suite d'actions menées dans les locaux mêmes par des étudiants en grève. La présidente de l'association a par la suite informé Mme Goulet que l'association s'assurerait de prévenir de telles actions. Le trimestre se terminant à la fin du mois de mai, l'application de mesures de rattrapage ne pourrait pas dépasser le mois de juin. Le seuil critique d'interruption des activités a été fixé à la fin de cette semaine.

Mme Rinfret-Raynor apporte des précisions sur la situation dans d'autres universités. Toutes les facultés de l'UQÀM sont en grève. Une réunion de la commission des études de cette université était prévue ce matin. L'information transmise indiquait que dans le cas d'une interruption de plus de trois semaines, des mesures de rattrapage légères ne seraient plus acceptables; par ailleurs, on ne serait pas favorable à un prolongement du trimestre, considérant les contraintes liées à la durée et à la succession des trimestres. Les autres universités présentent des situations variables, et la plupart sont aux prises avec des situations de grève depuis moins longtemps que certaines unités de l'UQÀM ou de l'Université de Montréal. L'ensemble des institutions présente toutefois des préoccupations correspondantes en regard de la définition de mesures de rattrapage et de leur application dans les limites du trimestre en cours. Par ailleurs, aucune institution n'a déterminé formellement un seuil critique.

Mme Rinfret-Raynor résume certains des aspects qui devront être pris en considération dans la définition de mesures de rattrapage, dont : la possibilité de prolonger la durée du trimestre, mais à l'intérieur d'un délai ne dépassant pas la date du 30 avril; la nécessité de maintenir les activités de stage; l'importance de porter une attention particulière à la situation des étudiants finissants; la nécessité d'être en mesure d'attester de l'atteinte effective des objectifs de formation par l'application de modalités d'évaluation des apprentissages. Considérant que les situations apparaissent variables selon les unités, et ne peuvent, de ce fait, être gérées ou réglées en bloc, elle comprend que les instances useront de créativité dans la définition de mesures de rattrapage et dans l'évaluation de leur efficacité. En réponse à une question, Mme Rinfret-Raynor convient de ce que les unités disposent d'une certaine souplesse dans l'établissement de mesures d'accommodement et de modalités d'évaluation, ce à l'intérieur des balises mentionnées (fixant la fin du trimestre à la fin du mois d'avril et indiquant que les apprentissages doivent faire l'objet d'évaluations).

M. Pierre-Alain Benoît précise que dans l'ensemble, les associations étudiantes ont réitéré leur accord sur la possibilité de définir des aménagements avec leur département ou faculté. Il s'informe des situations qui ont été signalées en regard de la perturbation d'activités qui avaient été maintenues et de l'obstruction de l'accès à certains pavillons. À la suite des précisions apportées sur des incidents qui se sont déroulés entre autres aux pavillons Marguerite-d'Youville et Marie-Victorin, M. Benoît mentionne que dans certains cas, les étudiants qui ont tenu des actions dans des pavillons n'étaient pas nécessairement informés des activités de formation qui avaient été maintenues. Il suggère aux unités de transmettre à la FAÉCUM la liste des activités protégées, ainsi que les horaires et les lieux de celles-ci, afin d'en informer les associations, qui pourront ainsi planifier les actions de manière à ne pas perturber ces activités. Des précisions sont mentionnées sur la collaboration des associations étudiantes avec le service de Sécurité en vue de corriger certaines de ces situations, sur la possibilité d'avoir recours au service de Sécurité dans ces cas, et sur les mesures qui sont prévues par convention pour les employés dans le cas où l'accès aux lieux de travail serait empêché. M. Laurier

signalant les difficultés survenues pour assurer la tenue de cours intensifs qui ont été maintenus par entente avec les associations, Mme Rinfret-Raynor constate que ces situations devront être traitées au cas par cas; le traitement de ces situations doit également tenir compte du fait que dans ce conflit, l'Université ne constitue par une des deux parties en cause, mais se pose en tiers.

Des membres signalent des préoccupations sur des impacts qui seraient accentués dans le cas où la grève se prolongerait au-delà du trimestre, dont des impacts sur les processus d'inscription et des incidences financières.

M. Turgeon rappelle que lors de la séance du 17 mars, il avait fait part d'inquiétudes en regard de la situation des étudiants des études supérieures qui recevaient des bourses des organismes subventionnaires; il se demandait si le fait que ces étudiants sont en grève devait être signalé aux organismes, et si, dans un telle situation, les financements étaient suspendus. Ces étudiants étant appelés à voter en assemblée, il sera important qu'ils puissent disposer de l'information relative à cet aspect. Mme Rinfret-Raynor mentionne qu'en l'absence du doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, elle lui fera part de ces préoccupations, et lui demandera d'acheminer un courriel aux doyens sur ces questions.

M. André Ferron s'informe si la mention «ABA» pourrait être inscrite au bulletin à la place de la mention indiquant un échec pour les étudiants qui souhaiteraient abandonner un cours, considérant que la date limite d'abandon sera dépassée; Mme Rinfret-Raynor observe qu'une telle possibilité devra être discutée au niveau des unités.

M. Lalande signalant qu'il lui paraîtrait utile d'évaluer des scénarios différenciés dont certains tiendraient compte de la possibilité que les étudiants poursuivraient la grève ou ne se soumettraient pas aux mesures qui seraient décidées, Mme Rinfret-Raynor explique qu'à cette étape, elle souhaiterait que la Commission statue en fonction de la reprise des activités dans un délai rapproché, et examine des mesures de rattrapage et des modalités d'évaluation dans cette perspective. Dans le cas où l'on constaterait que la situation se prolonge au-delà des délais déterminés dans un premier temps, la Commission devra alors examiner des mesures différenciées; il reste que même dans ce cas, l'application de modalités d'évaluation demeurera incontournable.

M. Charron observe que la Commission des études constitue le forum privilégié pour discuter des conséquences académiques du conflit en cours. Par ailleurs, cette situation donne également lieu à des préoccupations d'autres ordres. Il demande qu'une réunion des doyens soit tenue au cours de la semaine prochaine, afin de discuter de ces questions. Mme Rinfret-Raynor convient de cette suggestion.

M. Joseph Hubert souhaite présenter une proposition visant à déléguer à la vice-rectrice à l'enseignement certaines responsabilités relatives à l'approbation des mesures qui seront définies respectivement par les unités, de manière à rendre immédiatement opérationnels les mécanismes nécessaires à leur application, afin d'éviter de tenir de réunions répétées de la Commission, et de réduire les délais pour l'application des mesures. La modalité proposée s'inspire de celle qui avait été appliquée lors de la grève du personnel membre de la section locale 1244 du Syndicat des employé-e-s de l'Université de Montréal, en 2003 (CE-966-4, 18 mars 2003). M. Hubert donne lecture de la proposition comme suit : « Il est proposé que la Commission des études délègue à la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue le pouvoir d'approuver les modifications qui seraient apportées par les Facultés, École ou Département au calendrier du trimestre en cours, en raison d'ajustements aux horaires de cours et d'examens qui découleraient de la grève des étudiants. Ces modifications devront toutefois respecter la date de fin du trimestre (déterminée au 30 avril), et permettre l'évaluation des apprentissages requis. ».

M. Charron appuie la proposition présentée.

Mme Rinfret-Raynor indique que les modalités d'application de la délégation proposée devront comporter la présentation ultérieure, à la Commission des études, d'un rapport sur les modifications approuvées dans ce cadre.

M. Benoît signale une réserve quant à la proposition présentée, en ce qu'elle devrait prévoir la consultation des représentants étudiants à la Commission des études, considérant l'éventualité que des mesures définies par les unités ne seraient pas acceptées par leurs associations étudiantes. Des membres font valoir qu'il paraîtra difficile d'intégrer la modalité de consultation demandée dans le cadre général d'un processus qui veut faciliter une application rapide des mesures. Par ailleurs, celle-ci n'apparaît pas nécessaire, dans la mesure où la définition des modalités par les unités prévoit déjà la consultation de leurs étudiants ou des associations les représentant, et dans la mesure où la proposition comportera l'obligation de présenter en bloc à la Commission des études les mesures qui auront été approuvées dans le cadre de la délégation. Après discussion, la Commission convient d'ajouter à la proposition une modalité de consultation des représentants étudiants (FAÉCUM) spécifiquement dans le cas où les modifications proposées n'auront pas donné lieu à un accord entre l'unité et les associations étudiantes concernées. Le vote est demandé en regard de la proposition présentée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, 19 voix pour, aucune voix contre et cinq abstentions étant inscrites,

la Commission des études délègue à la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue le pouvoir d'approuver les plans de rattrapage, ainsi que les modifications qui seraient apportées par des Facultés, École ou Département, au calendrier du trimestre en cours, en raison d'ajustements aux horaires de cours ou d'examens qui découleraient de la grève des étudiants. Ces plans et modifications devront respecter la date de fin du trimestre (le 30 avril 2005) et permettre l'évaluation des apprentissages requis.

Les plans de rattrapage et les modifications qui auront été approuvés dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un rapport à la Commission des études, et seront subséquemment entérinés par celle-ci.

En cas de désaccord entre une unité et les associations étudiantes concernées en regard de modifications qui seraient proposées, la FAÉCUM sera consultée.

Mme Rinfret-Raynor signale que selon le calendrier établi, la prochaine réunion de la Commission des études aura lieu le 5 avril. Il sera alors possible de présenter un rapport sur la situation de la grève et des unités, et d'évaluer s'il y aura lieu de statuer sur d'autres modalités. En réponse à une question sur les discussions avec les syndicats représentant respectivement les professeurs et les chargés de cours, en regard de leur accord avec l'application des mesures de rattrapage, Mme Rinfret-Raynor indique que des démarches ont été commencées, dont la vérification des aspects juridiques.

CE-984-2

PROJET DE MODIFICATION DU *RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE*
SUR LE PLAGIAT OU LA FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS

CE-984-2

A-33/984^o/367 et 367.1

Les membres reçoivent une version récente du projet de modification au *Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants*, préparé par le Comité des règlements (document A-33/984^o/367; le document A-33/984^o/367.1 porte sur le règlement actuellement en vigueur). Le secrétaire général explique que, tel que mentionné lors de la 981^e séance de la Commission des études tenue le 18 janvier 2005 (CE-981-4.2), le projet de modification a fait l'objet d'une première présentation à l'Assemblée universitaire, le 25 janvier dernier, et est porté à l'attention de la Commission des études, préalablement à la présentation du document final qui sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 4 avril prochain de l'Assemblée universitaire.

Des membres soulignent que, compte tenu de la situation actuelle de la grève étudiante, ainsi que de la portée des problématiques couvertes par le règlement sur le plagiat, le délai proposé apparaît insuffisant. Considérant ces avis, le secrétaire général prend note de retirer le projet de modification de l'ordre du jour de la séance du 4 avril de l'Assemblée universitaire, et de l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance ultérieure, éventuellement celle du 25 avril. M. Olivier Sylvestre précise par ailleurs que lors des consultations effectuées par le Comité des règlements, les représentants étudiants avaient souhaité que les modifications qui seraient approuvées par l'Assemblée universitaire au terme du processus de révision du Règlement soient adoptées et effectives pour le début du trimestre d'automne 2005.

CE-984-3

PROCHAINE SÉANCE

CE-984-3

La Commission tiendra sa prochaine séance selon le calendrier établi, le mardi 5 avril 2005, à 14 heures.

CE-984-4

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-984-4

La séance est levée à 17 heures 45.

Adopté le 3 mai 2005 – Délibération CE-987-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance